

# L'adoption d'un nouvel animal

## CHOISIR SON CHIEN OU SON CHAT :

L'adoption d'un chien est un engagement à long terme, puisque son espérance de vie peut atteindre de 10 à 15 ans, voir même 20 ans pour le chat. Il est donc préférable de prendre le temps de bien choisir avant de se lancer.



## QUELLE RACE CHOISIR ?

L'apparence du chien ou du chat est souvent le premier élément du choix d'une race, mais ce critère esthétique est très subjectif ; il est donc important de recueillir d'autres informations, par exemple auprès des clubs de race.

Les traits de caractère fréquemment observés chez une race peuvent amener à privilégier ou au contraire à écarter une race. Il semble par exemple déconseillé de prendre un chien d'une race très vive si le foyer comprend des enfants en bas âge ou des personnes âgés.

Ces informations générales sur le caractère des chiens ou des chats d'une race ne sont qu'indicatives, car le comportement d'un animal dépend de facteurs individuels et de son éducation.



Les activités qu'on envisage de faire avec le chien peuvent aussi orienter le choix : un sportif souhaitant courir avec son animal privilégiera une race endurante, une personne qui recherche surtout une compagnie orientera son choix vers un chien d'une race calme et aimant les contacts.

Le milieu et le mode de vie sont également à prendre en compte : ainsi, un chien aillant besoin de beaucoup d'exercice n'est pas à sa place dans un studio en ville. Certains chat de race comme les persans sont généralement plus adapter pour une vie à l'intérieur.

Le coût de l'animal peut aussi avoir son importance, et les prix de vente varient considérablement d'une race à l'autre.

Tous ces critères de choix peuvent aussi s'appliquer à un chien croisé. De plus, ils ont la réputation d'être moins sujets aux problèmes de santé que les chiens de race. Cela est également valable pour les chats.

## *LA VISITE D'ACHAT :*

Suite à l'acquisition d'un chiot ou d'un chaton, une consultation chez le vétérinaire pour réaliser une visite d'adoption est conseillée, même si l'animal semble en bonne santé. Cette démarche est particulièrement importante pour un jeune animal, car il est plus sensible aux infections et peut présenter des anomalies congénitales.

En outre, élever un chiot ou un chaton requiert des compétences que le nouveau propriétaire ne maîtrise pas toujours.

Cette visite permet au vétérinaire de réaliser un bilan de santé et de prodiguer les conseils pour que l'arrivée de ce nouveau compagnon se passe au mieux.



## *MALE OU FEMELLE ?*

Dans une même race, les femelles sont souvent plus calmes que les mâles et plus faciles à éduquer ; en revanche, si elles ne sont pas stérilisées, il faudra gérer les périodes de chaleur.

Les chiens ou les chats fugueurs ou ayant tendance à être dominants sont plus souvent des mâles.



## JEUNE OU ADULTE ?



Les critères affectifs incitent souvent à préférer un chiot ou un chaton ; le voir grandir et l'élever est un plaisir, mais l'éducation d'un chiot n'est pas une formalité et nécessite beaucoup de patience.

Si il y a des enfants en bas âge ou d'autres animaux déjà présents, l'intégration au sein de la famille peut être plus facile avec un chiot que pour un chien adulte.

Si vous voulez adopter un chat alors que vous en avez déjà, mettez en œuvre tout pour faciliter la cohabitation (phéromones...) car le chat est un animal très territorial qui peut mal accepter un nouveau congénère.

L'adoption d'un chien adulte peut dispenser d'avoir à faire son éducation, à condition que celle qu'il a reçue auparavant ait été de qualité. Dans le cas contraire, réparer les erreurs peut se révéler difficile.

## *LA REGLEMENTATION LORS DE L'ADOPTION D'UN NOUVEL ANIMAL ?*

Lors de l'adoption (gratuite ou non) d'un chien ou d'un chat, certaines réglementations sont obligatoires :

- l'identification (par puce électronique ou tatouage) : elle est obligatoire
- le certificat vétérinaire de bonne santé
- âge minimum : 8 semaines

La vaccination n'est pas obligatoire, bien que souvent réalisé sur les chiots ou les chatons.

## *A RETENIR !!!*

- **réfléchissez bien avant d'adopter un animal**
- **renseigner vous auprès de votre vétérinaire pour savoir si la race vous correspond**
- **vérifiez que l'animal est en règle**
- **la visite d'achat quelques jours après l'adoption permet de vous assurer de l'état de santé de votre nouveau compagnon**